**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture
**Band:** 140 (2019)
**Heft:** 8

**Erratum:** Erratum

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

## Erratum

**De M. Alain Jufer, président de la commission d'élevage (RSA N° 5/2019, p. 61)**

*Dans la revue de mai, sous la rubrique « Commission d'élevage/stations de fécondation de reine », une grave erreur a été commise. Sur les exigences particulières pour la station du Petit-Mont, l'intitulé était « Communication importante de l'inspectorat fribourgeois des ruchers pour la station du Petit-Mont ». Cette communication n'était pas de l'inspectorat fribourgeois, mais d'une interprétation que j'ai faite d'une réponse au conseil d'état fribourgeois lors d'une interpellation parlementaire.*

Voici le texte de l'annonce parue en 2018 et telle qu'elle aurait dû paraître en 2019 également :

### « Communication importante de l'inspectorat fribourgeois des ruchers pour la station du Petit-Mont »

*« Chaque apiculteur fribourgeois désirant monter à la station du Petit-Mont s'annonce auprès de l'inspecteur cantonal des ruchers au moins 10 jours avant la montée en station pour contrôle de leur exploitation. Les apiculteurs des autres cantons doivent fournir une attestation de contrôle, stipulant que leurs ruchers sont indemnes de maladie. »*

## Pourquoi les abeilles disparaissent

Une conférence vidéo de 15 minutes de Maria Spivak, une remarquable scientifique nord-américaine, très impliquée dans la recherche de solutions à la mortalité des abeilles.

La vidéo est en anglais avec une transcription en plus de 30 langues sous :

https://www.ted.com/talks/marla_spivak_why_bees_are_disappearing?language=fr